

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance du Conseil d'établissement de l'école Monseigneur-Gilles-Gervais du 7 juin à 18 h en présentiel.

Présences : Mme Caroline Brunelle (directrice d'établissement), Mme Line Noël (Technicienne du Service de garde), Mme Clémence Blais (enseignante), Mme Geneviève Ducharme (enseignante, en remplacement de Mme Manon Beauregard, orthopédagogue), Mme Pascale Ghelyn (enseignante), Mme Marie-Line Gilbert (parent et présidente du Conseil d'établissement), Mme Mathilde Desoutter (parent), Mme Bianca S. Roberge (parent), M. François St-Germain (parent), Mme Véronique St-Laurent (enseignante), Mme Theodora Navarro (parent) et Mme Brigitte Lauzon-Fibich (parent).

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

### 1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 18h08 par Mme Gilbert.

### 2. Revue et adoption de l'ordre du jour CE-22-06-07

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Madame Véronique Saint-Laurent, secondée par Madame Geneviève Ducharme.

### 3. Approbation du compte-rendu du 18 mai 2022 CE-22-05-18

L'approbation du compte rendu du 18 mai 2022 est proposée par Madame Brigitte Lauzon-Fibich, secondée par Madame Mathilde Desoutter.

### 4. Suivi au compte-rendu du 18 mai 2022

Il y avait certains noms mal orthographiés, ceux-ci seront corrigés. Confirmation est donnée qu'une date a été réservée auprès du photographe scolaire choisi.

### 5. Parole au public

Aucun public n'est présent

### 6. OPP

Aucun membre de l'OPP n'est présent.

## **7. INFORMATIONS ET AFFAIRES NOUVELLES :**

### **7.1. Infos diverses (direction)**

On constate une petite remontée des cas de Covid, notamment en 4<sup>e</sup> année. Les parents concernés ont été avisés. Il y a aussi un certain nombre de cas d'influenza, et de gastro-entérite. Il n'existe plus de démarches à faire du côté de la Santé Publique concernant la Covid, Madame Brunelle a donc rédigé une lettre « maison » afin d'informer les parents inquiets. Elle y réitère notamment les consignes de la Santé Publique, soit les consignes domiciliaires. Madame Ducharme fait part de la difficulté d'évaluer si ce sont des symptômes de Covid que ses élèves présentent, car nombre d'entre eux sont notamment enrhumés en ce moment. Elle aimerait que les parents communiquent davantage, notamment s'ils ont fait des tests à la maison qui sont négatifs.

Madame Brunelle fait état du fait que différents moyens de pression sont mis en œuvre en ce moment de la part des directions d'établissement afin d'obtenir des hausses salariales. Les conventions salariales des directions n'ont pas été renégociées. Les enseignants ont obtenu une renégociation salariale et les cadres auraient dû suivre, mais le processus a été gelé. La phase 2 des moyens de pression prévoient notamment que les directeurs et directrices d'établissement ne soient pas présent au CÉ, mais considérant le fait que Madame Brunelle est arrivée nouvellement en poste, elle souhaitait pouvoir se présenter au premier CÉ en présentiel. Elle a donc préféré faire simplement mention du problème qui existe aux membres du CÉ. Il est également prévu qu'un message automatique soit renvoyé, lorsque l'on écrit à la direction, et celui-ci a été mis en place.

### **7.2. Fermeture école heures de dîner**

Une difficulté a été récemment rencontrée avec un parent qui souhaitait rejoindre son enfant via l'école, sur les heures du dîner. Or le secrétariat est fermé durant ces heures. Les parents ont généralement l'habitude et se présentent directement aux abords de l'école si nécessaire. Vérification a été faite auprès de l'avocate avec laquelle l'école est en contact et celle-ci a confirmé que l'école n'est pas tenue de répondre durant ces heures.

### **7.3. Comité de parents**

La rencontre du comité de parents a lieu le lendemain du CÉ. Un bilan de l'année est prévu.

## **8. POUR APPROBATION**

### **8.1. Compagnie traiteur**

Différents plats ont été testés par les membres du comité et un document comparatif a été fourni par le service de garde. Après un vote à main levée, c'est la compagnie déjà utilisée, soit Les Petits Traiteurs, qui l'a emportée, notamment pour la diversité des plats offerts, la possibilité de commander le jour même et le

coût des portions. La validation de ce choix a été proposée par Madame Mathilde Desoutter, secondée par Madame Brigitte Lauzon-Fibich, le contrat sera de deux (2) ans.

## 8.2. Listes de fournitures scolaires et documents reproductibles

Une nouvelle forme de listes de fournitures a été soumise, avec une mise en exergue des cahiers d'exercice, qui seront désormais achetés directement par les parents. Seul Buropro Citation a répondu à l'appel d'offres comme fournisseur de ces cahiers d'exercices mais ceux-ci devraient être accessibles dans la plupart des fournisseurs de fournitures scolaires habituels. L'approbation des listes est proposée par Monsieur Saint-Germain, secondé par Madame Noël.

## 8.3. Sorties scolaires 2022-2023

Plusieurs sorties ou événements scolaires ont déjà été réservés pour l'année 2022-2023, notamment au bénéfice des classes de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années. Leur approbation est proposée par Madame Pascale Ghelyn, secondée par Madame Brigitte Lauzon-Fibich.

## 8.4. Rapport sommaire budget

L'école en est présentement à l'étape de prévision budgétaire concernant notamment le budget de fonctionnement. Celui-ci comprend entre autres les fournitures pour les classes. Le budget sera moindre cette année en raison du fait qu'une partie de celui-ci provient d'ordinaire d'une portion dédiée au service de garde puisqu'il s'agit d'enveloppes « non fermées », à l'opposé d'autres budgets. Puisque moins d'enfants sont inscrits pour l'année 2022-2023, le budget alloué est moins important, ce qui provoquera de manière logique une baisse de la somme qui peut être transférée au budget de fonctionnement. Madame la Présidente signe la résolution.

L'approbation du rapport sommaire est proposée par Madame Bianca S. Roberge, secondée par Madame Line Noël.

Afin de faciliter les opérations, et les transferts de crédit entre les enveloppes non fermées, la directrice peut équilibrer les budgets avec l'appui d'une adjointe administrative du Centre de Services scolaires. Ce pouvoir lui est octroyé par proposition de Madame Véronique Saint-Laurent, secondée par Madame Mathilde Desoutter.

## 8.5. Règles de fonctionnement du service de garde

Quelques modifications ont été faites aux règles de fonctionnement du service de garde, notamment :

- Page 3 – l'accueil du préscolaire est fermé entre 15h20 et 15h45 pour permettre le départ des autobus. Madame Noël précise au passage que l'inscription sur Hop Hop est pour une année complète, de date à date, sans égard pour l'année civile ou scolaire. L'un des membres précise que l'application peut-être utilisée aussi dans les camps d'été.

- Page 9 – une nouvelle mention a été ajoutée concernant le fait que la facturation est désormais déposée sur le portail parent, du parent payeur uniquement. Il s'agit d'une facturation mensuelle, qui intervient à chaque fin de mois.

D'autres modifications ont été faites concernant le règlement des journées pédagogiques :

- Page 2 – les parents ont sept (7) jours pour répondre après envoi de l'avis concernant la prochaine journée pédagogique;
- Page 4 – l'enfant sera refusé s'il se présente sans avoir été inscrit au préalable.

Enfin, Madame Noël mentionne également des modifications concernant les règles de fonctionnement au service des dîneurs :

- Les heures du préscolaire doivent être mises à jour;
- Les frais ont changé.

L'approbation de ces modifications est proposée par Madame Geneviève Ducharme, secondée par Madame Line Noël.

#### 9. Levée de la séance :

La séance est levée à 20 h.